

20 juil 2011 -12:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2011](#)

Régulation ferroviaire et aéroportuaire

Scission du Service de régulation du transport ferroviaire et de l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National en deux services distincts

Scission du Service de régulation du transport ferroviaire et de l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National en deux services distincts

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux qui visent à scinder l'actuel Service de régulation du transport ferroviaire et de l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National en deux services distincts.

Un Service de régulation est créé pour le transport ferroviaire et un autre pour l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National. Ces projets d'arrêtés permettent notamment de clarifier l'indépendance des services de régulation requise par les directives européennes 2001/14/CE et 2009/12/CE.

Les projets contiennent entre autres, pour chaque nouveau Service de régulation :

- la composition et le fonctionnement du Service
- le statut administratif et pécunaire des directeurs
- les incompatibilités et conflits d'intérêts

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe